

# ORGANISATION MONDIALE DU COMMERCE

WT/MIN(99)/ST/83  
1<sup>er</sup> décembre 1999

(99-5315)

CONFÉRENCE MINISTÉRIELLE  
Troisième session  
Seattle, 30 novembre - 3 décembre 1999

Original: français

## ALGÉRIE

### Déclaration de M. Ahmed Attaf Ministre des affaires étrangères

C'est un grand privilège pour la délégation algérienne que de prendre part aux travaux de cette troisième Conférence ministérielle de l'Organisation mondiale du commerce; un privilège doublé d'un intérêt majeur, eu égard à l'ampleur et à l'importance des enjeux de vos présentes assises.

Cette troisième Conférence ministérielle, qui intervient à la veille d'un nouveau millénaire, est importante en effet à plus d'un titre. C'est d'abord à l'évidence un moment approprié pour procéder, cinq années après la naissance de l'OMC, à une évaluation des modalités et conditions de mise en œuvre des accords qui avaient couronné avec succès les négociations du Cycle d'Uruguay.

C'est le lieu, ensuite, de rappeler combien le traitement multilatéral des questions commerciales, tel qu'il a résulté de l'esprit et de la lettre des accords du dernier Cycle d'Uruguay, constitue un progrès décisif pour l'humanité dans son ensemble. Nous nous sommes, en tant que pays en développement, réjouis de ces progrès, non seulement parce qu'ils contribuaient à promouvoir un système de règles là où n'avaient cours jusqu'alors que les rapports de force, mais aussi parce qu'il nous paraissait que la densification des relations économiques et commerciales est la voie la plus propice à l'avènement d'un monde plus interdépendant, plus solidaire et partant plus pacifique.

C'est le lieu, enfin, de souligner toute l'interdépendance qui doit exister entre le commerce et le développement. À cet égard, mon pays, en sa qualité de Président en exercice de l'Organisation de l'Unité africaine, et qui, de surcroît, vient d'accueillir à Alger la réunion des Ministres africains du commerce, considère qu'un traitement approprié et satisfaisant des questions de développement constitue aujourd'hui le défi majeur que doit relever le système commercial multilatéral. Autant il paraît, en effet, que ce système fondé sur des règles doit être renforcé, autant ses avantages demandent à être, à l'avenir, répartis d'une façon plus équitable.

Les pays de notre continent, qui ont eu, durant ces dernières années, à entreprendre des réformes en profondeur des structures de leurs économies, attendent de cette Conférence ministérielle de Seattle qu'elle soutienne ces réformes et qu'elle contribue à la mise en œuvre de mesures propres à faciliter, favoriser et aider au succès de ces réformes.

Des mesures doivent, à cette fin, être prises pour assurer une reconnaissance appropriée du traitement spécial et différencié applicable aux pays en développement au plan international, par un traitement intégré des questions commerciales, d'une part, et des questions relatives à l'aide publique au développement, aux flux d'investissement et à l'endettement extérieur d'autre part.

Des progrès réels et indéniables ont été enregistrés depuis la naissance de l'OMC. Toutefois, ces progrès, encore aujourd'hui fragiles, demandent à être renforcés par la prise en compte des intérêts légitimes de nombre de pays qui continuent de rencontrer des difficultés, en dépit de leurs efforts, à

tirer bénéfice du système commercial multilatéral. Ces difficultés objectives concernent tout particulièrement:

- l'adaptation des législations et réglementations nationales dans le cadre des périodes transitoires;
- le traitement des questions d'accès au marché pour les produits originaires des pays les moins avancés;
- l'application effective de la décision ministérielle de Marrakech sur les mesures concernant les effets négatifs possibles des programmes de réformes sur les pays les moins avancés et sur les pays importateurs nets de produits alimentaires;
- un traitement plus approprié aux besoins des pays en développement, dans le cadre de la révision de l'Accord ADPIC, pour les questions des transferts de technologie et pour l'octroi obligatoire de licences en matière de fabrication des médicaments essentiels;
- la facilitation des accords d'intégration régionale entre pays développés et en développement, à travers une interprétation moins restrictive des dispositions de l'article XXIV du GATT.

En dépit de nombreuses difficultés, il est indéniable que l'OMC est devenue, en peu de temps, une organisation économique de plus en plus incontournable sur la scène internationale.

La dimension et l'importance qui sont aujourd'hui les siennes, lui imposent plus que jamais de rester à l'écoute des attentes des nombreux candidats à l'adhésion en son sein. Force est de constater, à cet égard, que notre enthousiasme de pays accédants ne trouve pas toujours l'écho encourageant et souhaitable de la part des pays Membres et se heurte même, quelquefois, à des procédures particulièrement contraignantes. Parce que nous sommes sincèrement convaincus des bienfaits du multilatéralisme, nous estimons que des correctifs doivent être apportés en cette matière, à partir d'une démarche qui n'intéresse pas seulement les pays candidats, mais également tous les pays Membres, dans la mesure où l'enjeu est l'élargissement de la sphère d'influence du système commercial multilatéral et la consécration du caractère universel de l'Organisation mondiale du commerce.

L'Algérie, pour sa part, s'est déjà activement engagée, depuis quelques années, dans la préparation et la conduite de négociations sérieuses pour son accession à l'Organisation mondiale du commerce. C'est ainsi qu'elle a pu tenir, en 1998, la première réunion de son groupe de travail, réunion qui lui a permis d'accéder à une visibilité relativement complète en ce qui concerne le degré de conformité de son régime de commerce extérieur par rapport aux dispositions contenues dans les différents accords commerciaux multilatéraux qui sont actuellement administrés par l'OMC.

Cette première réunion, bénéfique à plus d'un titre, nous a permis également d'acquérir une plus grande maîtrise de nos obligations futures au sein de l'organisation. Nous continuerons, au travers des négociations qui se poursuivent, de faire preuve de la même détermination pour continuer d'adapter nos textes législatifs et réglementaires aux règles de l'OMC.

Nous sommes, en outre, engagés dans la préparation des offres initiales que nous comptons présenter à nos différents partenaires commerciaux, en matière de tarifs douaniers et en matière de commerce des services. Nous sommes persuadés que la présentation de ces offres lors des prochains mois contribuera à accélérer considérablement le processus de notre accession à l'OMC.

Je voudrais, à cet égard, vous dire et souligner toute la détermination de l'Algérie à rejoindre les rangs de cette organisation et, par-delà, notre souhait de tirer profit des bienfaits du système

commercial multilatéral. Nous sommes convaincus que les règles qui structurent ce système constituent, pour des économies comme celle de l'Algérie, la meilleure garantie d'une insertion harmonieuse dans les échanges mondiaux, une insertion qui serve notre développement économique et social et contribue aussi à l'élargissement et la consolidation du système commercial multilatéral.

Permettez-moi de conclure, en souhaitant plein succès aux présentes assises de l'OMC et de vous remercier de votre aimable attention.

---